

Strasbourg, le 28 MARS 2013

Madame, Monsieur,

Vous envisagez de procéder à l'installation d'un appareil à combustion (chauffe-eau, chaudière,...) raccordé sur un conduit de fumées ou de remplacer un équipement ancien également raccordé.

Dans le cadre de cette démarche, nous vous invitons à vous faire accompagner par un professionnel du chauffage ainsi qu'un professionnel spécialiste de la fumisterie.

En effet, les services communaux d'hygiène et de santé (Strasbourg, Mulhouse, Colmar) et de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace sont amenés à procéder à des enquêtes environnementales lors de la survenue d'intoxications au monoxyde de carbone. Dans ce cadre, il est régulièrement observé que des problèmes d'organisation de raccordement de chaudières sur le(s) conduit(s) de fumées (ex. branchement sauvage du système de ventilation, de hotte, surcharge du conduit...) sont la cause principale des intoxications au monoxyde de carbone.

La réglementation impose de vérifier la conformité des conduits de fumées par un diagnostic réalisé par un homme de l'art avant l'installation ou le remplacement d'un appareil à combustion.

Aussi, dans le cadre de vos futurs travaux et afin de prévenir tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone, il est indispensable :

- d'évoquer très tôt avec votre syndic votre projet d'installation de chaudière, chauffe-eau, afin de vérifier si le conduit auquel vous souhaitez le raccorder, présente la **disponibilité technique et la conformité nécessaire**,
- qu'il s'agisse d'habitat individuel ou collectif, de faire expertiser ce conduit de fumées au moyen d'un diagnostic par un professionnel qualifié de la fumisterie (ramoneurs, bureaux de contrôle, ...).

Mettre en oeuvre ces démarches, c'est participer à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone tant pour vous que pour vos proches et vos voisins.

Comptant sur votre engagement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier BITZ  
Adjoint au maire  
Délégué à l'hygiène et la santé

Laurent HABERT  
Directeur général de  
l'Agence régionale de santé d'Alsace

**Vos contacts :**

Ville de Strasbourg - Service hygiène et santé environnementale - [hygieneetsante@strasbourg.eu](mailto:hygieneetsante@strasbourg.eu)  
Agence régionale de santé - Pôle santé et risques environnementaux  
[ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr)